

— 1879 —

Ligne de Faye à Chalonnnes

La Compagnie poursuit actuellement l'accomplissement des formalités administratives et légales devant lui permettre de prendre possession des terrains nécessaires pour la construction du chemin de fer de Faye à Chalonnnes.

*Rapports et délibérations - Maine-et-Loire,
Conseil général, première session ordinaire de 1879*

— 1881 —

Maine et Loire.

Ligne de Faye à Chalonnnes

Dans sa dernière session de 1880, le Conseil général a renouvelé le vœu émis à diverses reprises et notamment le 7 avril 1880, pour qu'une enquête soit faite sur les tracés de raccordement de la ligne de Faye à Chalonnnes avec la ligne d'Angers à Montreuil-Bellay, par le nord ou par le sud de Faye. Ce vœu a été transmis à M. le Ministre des Travaux Publics, qui n'a pas répondu jusqu'à ce jour. Le Conseil général a demandé en outre que l'Administration intervienne auprès de M. le Ministre des Travaux Publics, pour fixer à 22,500 fr. par kilomètre la subvention que le département aura à payer à l'État, à raison de la construction de la ligne de Faye à Chalonnnes. Cette proposition, tout particulièrement appuyée par mon prédécesseur dans un rapport à M. le Ministre en date du 29 décembre 1880, n'a, comme le vœu précédent, fait l'objet d'aucune décision ministérielle. Devant la clôture imminente de l'exercice 1880, et afin de permettre le versement au Trésor de la somme de 122,500 fr. disponible au budget rectificatif de 1880, j'ai cru devoir appeler de nouveau la bienveillante attention de M. le Ministre des Travaux Publics sur cette importante affaire. Je pense être en mesure de communiquer sa réponse au Conseil général au cours de la session.

*Rapports et délibérations - Maine-et-Loire,
Conseil général, première session ordinaire de 1881*

Chemin de fer, de Faye à Chalonnnes sur Loire.

La Compagnie de Maine-et-Loire et Nantes, chargée de la construction du chemin de fer de Faye à Chalonnnes depuis son embranchement au Perray jusqu'au ruisseau du Jeu, a déployé une réelle activité depuis un an. Les terrassements de la plate-forme seront achevés dans le courant d'août, et l'on peut compter que la ligne sera livrée au 31 décembre prochain. Le projet de tracé et de terrassements entre le ruisseau du Jeu et le chemin de fer d'Angers à Niort, doit être soumis prochainement à l'approbation ministérielle. Cette section présente de sérieuses difficultés de tracé, qu'augmente encore la nécessité du raccordement avec la ligne de Beaupréau-Chalonnnes.

Bien que la longueur totale de la ligne de Faye à Chalonnnes ne puisse être définitivement fixée, elle paraît pouvoir être dès maintenant comptée, savoir :

- Entre l'origine de la ligne et le ruisseau du Jeu, à 24,365m
- Entre le Jeu et la gare de Chalonnnes, à 3,700m

Soit en total, à 28,065m

Par décision du 15 juillet, M. le Ministre des Travaux Publics a approuvé le projet présenté pour l'exécution des bâtiments et des constructions accessoires nécessaires à l'établissement de la halte supplémentaire du Perray et de la station supplémentaire de Thouarcé. En ce qui concerne la demande du Conseil général pour la fixation à 22,500 fr. du chiffre de la subvention kilométrique à payer à l'État, j'ai transmis à M. le Ministre des Travaux Publics, le 23 mai dernier, la nouvelle délibération que vous avez prise à cet égard ; aucune solution n'est encore intervenue.

*Rapports et délibérations - Maine-et-Loire,
Conseil général, première session ordinaire de 1881.*

— — — 1882 — — —

Ligne de Faye à Chalonnnes : Subvention du département.

Conformément au désir exprimé par le Conseil général dans sa dernière session, j'ai rappelé les 7 novembre 1881 et 18 février dernier à M. le Ministre des Travaux Publics la question relative au règlement de la subvention que le département aura à payer à l'État, pour la construction de la ligne de Faye à Chalonnnes. La décision ministérielle ne m'est pas encore parvenue.

*Rapports et délibérations - Maine-et-Loire,
Conseil général. Première session ordinaire de 1882*

Chemin de fer de Faye à Chalonnnes Maintien de la gare de Thouarcé sur la ligne de Poitiers à Angers.

Dans ses précédentes sessions, le Conseil général a demandé le maintien de la gare actuelle de Thouarcé sur le chemin de fer de Poitiers à Angers, malgré l'établissement sur la ligne de Faye à Chalonnnes, d'une nouvelle gare de Thouarcé beaucoup plus rapprochée du bourg que la première.

J'ai l'honneur de faire connaître au Conseil général que M. le Ministre des Travaux Publics, adoptant l'avis du Conseil général des Ponts et Chaussées, a décidé qu'il y avait lieu, avant de prendre une résolution définitive au sujet de la demande dont il s'agit, d'inviter l'administration des chemins de fer de l'État à faire pendant une année l'expérience des deux gares de Thouarcé.

*Rapports et délibérations - Maine-et-Loire,
Conseil général. Première session ordinaire de 1882*

Chemin de fer de Faye à Chalonnnes Partie comprise entre le ruisseau du Jeu et la ligne de la Possonnière à Niort.

La ligne de Faye à Chalonnnes a été terminée jusqu'au ruisseau du Jeu, limite des travaux à la charge de la Compagnie des chemins de fer de Maine-et-Loire et Nantes. La réception provisoire en a été faite le 24 février, mais cette ligne ne pourra être ouverte à l'exploitation que lorsqu'elle aura été réunie à la ligne de la Possonnière à Niort. Les propositions de MM. les Ingénieurs pour le raccordement provisoire de la ligne de Faye à Chalonnnes avec la voie de la Compagnie d'Orléans ont été soumises à l'approbation de l'administration supérieure, le 14 mars courant. Le projet prévoit une dépense de, 90,000 fr. Un crédit de 85,000 fr. est ouvert sur l'exercice courant pour l'exécution de ces travaux, et je crois pouvoir vous donner l'assurance qu'ils seront entrepris dans le plus bref délai.

*Rapports et délibérations - Maine-et-Loire,
Conseil général. Première session ordinaire de 1882*

Chemin de fer de Faye à Chalonnnes Subvention départementale.

J'ai reçu depuis l'impression de mes rapports la décision de M. le Ministre des Travaux Publics, relative au règlement de la subvention kilométrique à payer à L'État par le département, pour la construction de la ligne de Faye à Chalonnnes. J'ai l'honneur de vous communiquer cette décision, conforme à la demande du Conseil général. Le montant de la subvention départementale pour cette ligne demeure définitivement fixé à 562,500 fr., et le département ayant déjà versé 440,000 fr., il lui reste encore à payer une somme de 122,500 fr. Cette somme figurait au budget de 1881, toutefois, la décision ministérielle ne m'étant parvenue que postérieurement, à la clôture de l'exercice 1881, le versement n'en pourra avoir lieu

qu'après le renvoi du budget de report de 1882.

*Rapports et délibérations - Maine-et-Loire,
Conseil général. Première session ordinaire de 1882*

Ligue de Faye à Chalonnnes : Subvention du département.

M. Chevalier au nom de la quatrième Commission, expose que M. le Préfet, dans son rapport, dit n'avoir pas encore reçu la décision ministérielle relative au règlement de la subvention que le département doit à l'État pour la construction de la ligne de Faye à Chalonnnes, mais que depuis l'impression du rapport, cette décision ayant été signifiée, il en résulte que le montant de la subvention départementale pour cette ligne demeure définitivement fixé à 562,500 fr. Le département ayant déjà versé 440,000 fr., il lui reste à payer une somme de 122,500 fr. M. le Rapporteur fait remarquer que la première demande de l'État était de 850,000 fr. ; il résulte de cette décision une économie générale de 287,500 fr. pour le département, en conséquence, il propose, au nom de la Commission, de donner acte à M. le Préfet de sa communication relative au règlement définitif de la subvention que le département doit payer à l'État pour la construction de la ligne de Faye à Chalonnnes. Il ajoute que M. le Ministre des Travaux Publics, en prenant pour base de ce règlement les offres du Conseil général, a fait un acte de justice et que le Conseil jugera sans doute opportun de l'en remercier. Ces conclusions sont adoptées.

*Rapports et délibérations - Maine-et-Loire,
Conseil général. Première session ordinaire de 1882*

Chemin de fer de Faye à Chalonnnes Raccordement de la ligne à Chalonnnes.

Au nom de la quatrième Commission, M. Chevalier donne lecture du rapport suivant relatif au chemin de fer de Faye à Chalonnnes:

« A plusieurs reprises, et notamment dans la séance du 26 août dernier, le Conseil général a appelé l'attention de l'Administration sur la partie de la ligne de Faye à Chalonnnes, comprise entre le ruisseau du Jeu et la gare spéciale de Chalonnnes, partie dont l'État s'est réservé la construction dans le traité intervenu avec la Compagnie Du réseau départemental.

« Le Conseil insistait spécialement sur la nécessité de faire procéder sans retard à l'exécution des travaux entre le ruisseau du Jeu et la ligne d'Angers à Niort. La lacune de 500 mètres existant sur ce point devant rendre impossible l'exploitation du nouveau chemin de fer.

« Le rapport de M. le Préfet vous a appris que ces prévisions se sont réalisées. La lacune de 500 mètres existe toujours et la ligne de Faye à Chalonnnes, reçue provisoirement le 24 février dernier, reste inexploitée.

« Ces faits peuvent se passer de commentaires; il suffit de les exposer, de rappeler que le département a contribué à la construction de cette ligne pour une somme de 562,500 fr. et d'ajouter que les habitants des communes qu'elle traverse n'en retirent aucun des avantages qu'ils pouvaient espérer.

M. le Préfet et M. l'Ingénieur en chef, que la Commission a entendus, ont reconnu que cette situation ne pouvait se prolonger et ils nous ont donné la certitude que la solution serait prochaine.

« Votre quatrième Commission vous propose de donner acte à M. le Préfet de sa communication relative au chemin de fer de Faye à Chalonnnes; d'exprimer vos regrets que cette ligne n'ait pas pu être exploitée dès la réception des travaux exécutés par la Compagnie concessionnaire, et de manifester le vœu que les travaux de raccordement soient exécutés dans le plus bref délai. »

Les conclusions de la Commission sont adoptées.

Rapports et délibérations - Maine-et-Loire, Conseil général. Première session ordinaire de 1882

— 1883 —

Ligne de Faye à Chalonnnes

Par décision du 15 février dernier, M. le Ministre des Travaux Publics a approuvé le projet présenté par l'administration des chemins de fer de l'État pour le ballastage et la pose de voie de la section du chemin de fer de Faye à Chalonnnes comprise entre le ruisseau du Jeu et la ligne d'Angers à Niort.

La dépense totale est évaluée à 28,000 fr. Les conférences prescrites par la décision du 24 mai 1882 approuvative du projet d'exécution de cette partie du chemin de fer de Faye à Chalonnnes ont eu lieu ; elles ont porté à la fois sur le mode de raccordement provisoire de cette ligne avec le chemin de fer d'Angers à Niort et sur le mode de raccordement définitif.

Par décision du 16 janvier 1883, M. le Ministre des Travaux Publics a statué comme suit :

En ce qui concerne le raccordement provisoire des lignes de Faye à Chalonnnes et d'Angers à Niort :

1° La Compagnie d'Orléans est invitée à présenter, dans le plus bref délai possible, un projet pour la réception provisoire des trains de l'Administration des chemins de fer de l'État dans la gare de l'Onglée, les installations à faire dans ce but devant être réduites au strict nécessaire et rendues aussi économiques que possible, et à se concerter en même temps avec cette Administration pour la pose des signaux au point de jonction ;

2° Ces travaux seront exécutés par la Compagnie d'Orléans sauf remboursement sur mémoires dûment justifiés et contrôlés par les services de la construction et de la

superstructure de la ligne de Faye à Chalonnnes, suivant la nature des dépenses.

En ce qui concerne l'établissement d'une gare d'échange, la question ne sera examinée qu'après qu'il aura été statué sur l'exécution du prolongement de la ligne de Faye à Chalonnnes vers Beaupréau et Nantes.

A la date du 31 octobre 1882, j'ai soumis à l'Administration supérieure le projet présenté par MM. les Ingénieurs chargés de la construction du chemin de fer de Faye à Chalonnnes pour le tracé et les terrassements de la partie de cette ligne comprise entre le pont du Jeu et la gare spéciale de Chalonnnes.

Une seule station est prévue aux Fourneaux pour assurer l'échange des voyageurs et des marchandises à la rencontre de la ligne d'Angers à Niort. La dépense totale est évaluée à 500,000 fr. y compris une somme à valoir de 86,884 fr. 22 et 44,162 fr. 40 pour acquisition de terrains.

Le prolongement du chemin de fer de Faye à Chalonnnes au-delà de la ligne d'Angers à Niort, se rattachant intimement à l'exécution de la ligne de Beaupréau à Chalonnnes qui tire elle-même toute son importance de l'établissement du chemin de fer de Nantes à Cholet, et l'exécution de cette dernière étant ajournée, M. le Ministre des Travaux Publics a, par décision du 15 janvier 1883, approuvé le projet présenté au point de vue technique, mais fait connaître qu'il n'y a pas lieu d'en poursuivre, quant à présent, l'exécution.

Rapports et délibérations - Maine-et-Loire, Conseil général. Première session ordinaire de 1883

— 1888 —

Chalonnnes-sur-Loire.

Horaires des trains

Le Conseil municipal de Chalonnnes, continue m. le Rapporteur, par une délibération du 12 août 1888 rédigée avec grand soin et de la manière la plus précise, a émis le vœu que

les chemins de fer de l'État rétablissent à la Possonnière, la correspondance du train 9 (Paris-Orléans) avec le train de Perray-Jouannet. « Le train 9 P. O est le train express de Paris qui arrive à la Possonnière à 4 heures 48 du soir. C'est un train évidemment très important. Eh bien ! Sans l'attendre, le chemin de fer de l'Etat fait partir son train pour Perray-Jouannet à 4 heures 35, soit 13 minutes avant l'arrivée du train d'Orléans. Il en résulte un grand préjudice tant pour les habitants d'Angers que pour ceux de toute la région. Ceci est parfaitement établi dans la délibération du Conseil municipal de Chalonnnes.

« On a peine à s'expliquer que le départ ne puisse être retardé de 13 minutes, temps nécessaire pour établir la correspondance avec la Compagnie d'Orléans, et votre quatrième Commission vous propose de recommander d'une manière particulière le voeu du Conseil municipal de Chalonnnes à l'attention de M. le Ministre des Travaux Publics. »

*Rapports et délibérations - Maine-et-Loire,
Conseil général. Deuxième session ordinaire de 1888*

— 1896 —

CHEMIN DE FER DE L'ETAT

SECTION D'ANGERS À MONTREUIL-BELLAY

Ouverture de l'arrêt de l'Abbaye-Mare ne fonctionnera que pour le service des voyageurs sans bagages ni chiens en destination ou en provenance des gares, stations et haltes de la section d'Angers à Montreuil-Bellay.

Il ne sera délivré au départ de l'arrêt de l'Abbaye-Mare que les billets de 3e classe à place entière (billets d'aller et de retour) ; mais les voyageurs auront la faculté de monter dans les compartiments de 2e classe ou de 1re classe, à la condition de prévenir la préposée à la délivrance des billets et de payer en cours de route ou à l'arrivée d'après les tarifs en vigueur, la différence entre le prix de leur billet de 3e classe et de celui de

la classe de la place qu'ils auront occupée. Les enfants de trois à sept ans pourront monter dans les trains sans billet à l'arrêt de l'Abbaye-Mare, à la condition de payer le prix de leur place en cours de route ou à l'arrivée.

Il ne sera pas délivré à l'arrêt de l'Abbaye-Mare de billets militaires ni de billets réduits à titre quelconque.

Les gares, stations et haltes de la section d'Angers (incl.) à Montreuil-Bellay (incl.) délivreront aux voyageurs sans bagages ni chiens à destination de l'arrêt de l'Abbaye-Mare, des billets de toute nature et de toutes classes pour les trains ci-dessus indiqués.

Toutes les conditions du tarif spécial G. V. L°2 seront d'ailleurs applicables aux billets d'aller et retour pour l'arrêt de l'Abbaye-Mare.

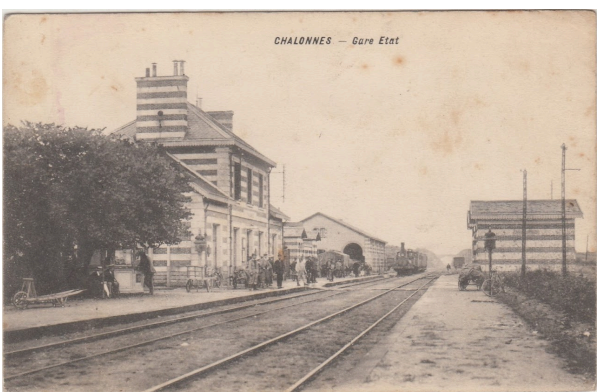
Il ne sera pas délivré à l'arrêt de l'Abbaye-Mare, de billets pour les gares situées au-delà de Montreuil-Bellay ni pour celles situées au-delà de Perray-Jouannet vers Chalonnnes. De même, les gares situées au-delà de Montreuil-Bellay, ainsi que celles situées au-delà de Perray-Jouannet vers Chalonnnes, ne délivreront pas de billets pour l'arrêt de l'Abbaye-Mare. Par suite, les voyageurs, en provenance desdites gares et à destination de l'arrêt de l'Abbaye-Mare, ou inversement, ne pourront recevoir des billets que pour Montreuil-Bellay ou Perray-Jouannet et devront reprendre à ces points de nouveaux billets pour leur destination définitive.

Le Petit Courrier, le 1er juillet 1896

— 1904 —



13 décembre 1904



1911

1908



12 septembre 1908

1912



1912. La gare des marchandises

1910



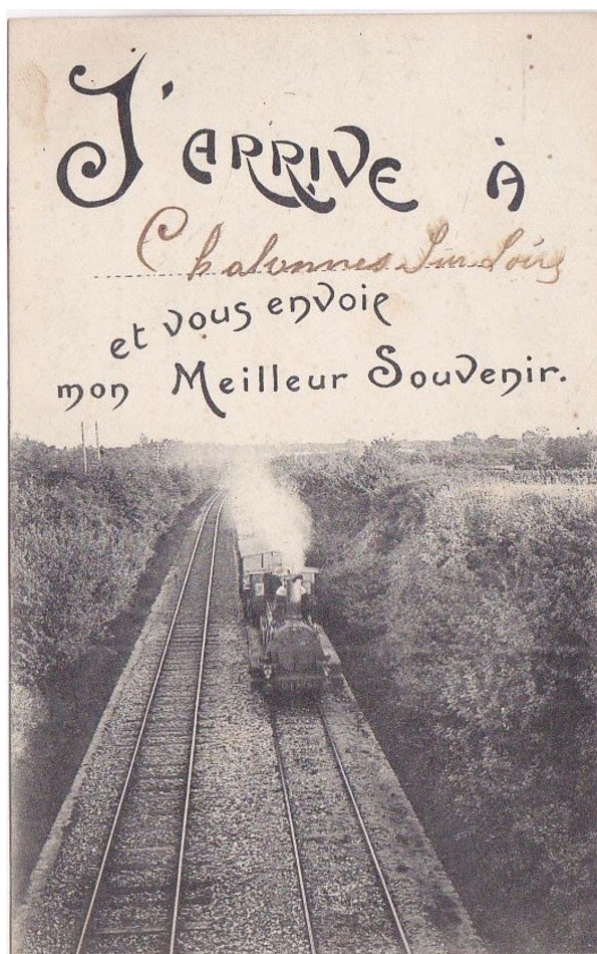
1910

1913



1913

1911



1913

——— 1917 ———

Gare de Chalonnnes-État.

Projet d'ouverture d'un service local des marchandises des chemins de fer de l'Anjou. Dans sa séance du 26 août 1916, le Conseil général de Maine-et-Loire a émis un vœu tendant à ce que la gare de Chalonnnes-Etat soit aménagée de manière à permettre le transbordement des marchandises entre Les wagons de l'Etat et les wagons de l'Anjou sans obliger le déchargement des wagons de l'Etat et le transport des marchandises provenant de ce déchargement par camion à la gare de l'Anjou pour les réexpédier à leur destination ». Saisie de ce vœu, la Compagnie de l'Anjou nous a répondu à la date du 31 juillet dernier dans les termes suivants :

« Depuis l'ouverture à l'exploitation de la ligne de Beaupreau à Chalonnnes, le service

d'échange du trafic marchandises, entre le réseau de l'Etat et notre Compagnie, fonctionne en gare de Chalonnnes-État ; les conditions de ce service sont du reste définies dans le traité des 29 juin-15 juillet 1908, dont le Service du Contrôle possède des exemplaires.

« Nous croyons donc, en nous reportant au procès verbal de la séance du 26 août 1916, que le vœu émis par l'Assemblée départementale concerne plutôt la possibilité, pour le commerce, de faire, dans ladite gare, des expéditions de petite vitesse sur le réseau de l'Anjou, ce qui, dans cette hypothèse, serait l'extension, au service des marchandises, du régime de la communauté existant actuellement pour le service des voyageurs.

« Or, ce vœu, déjà formulé par le Conseil municipal de Chalonnnes, a été rejeté par dépêche ministérielle du 1er septembre 1908, à la suite d'un avis exprimé par les chemins de fer de l'Etat, concluant au maintien du statu quo. Sur les instances de M. le Maire de Chalonnnes, la question a été reprise l'année suivante et, à la date du 20 août 1909, nous avons, de notre côté, fait connaître à M. le Directeur des chemins de fer de l'Etat, que la mesure dont il s'agit entraînerait des dépenses hors de proportion, avec les résultats que l'on pourrait espérer obtenir et qu'en conséquence, la Compagnie de l'Anjou ne pouvait émettre un avis favorable à la modification demandée. Notre opinion ne s'est pas modifiée depuis : comme en 1909, l'établissement du régime de la communauté complète de la gare de Chalonnnes-Etat intéresse uniquement les Fours à chaux de Chalonnnes et deux négociants de la localité.

« Nous ne pouvons donc que confirmer notre avis précédemment exprimé à ce sujet. »

Le Service de l'Exploitation des Chemins de fer de l'Etat appelé à donner son avis, sur le vœu, dont il s'agit a fait remarquer (rapport des 5-9 mai 1917), que la question, de, l'ouverture de la gare de Chalonnnes-Etat au Service local, de la Compagnie de l'Anjou a déjà été étudiée en 1909 ; que cette Compagnie et le Réseau de l'Etat ont émis à

ce moment, un avis défavorable à l'extension sollicitée qui entraînerait des dépenses hors de proportion, avec les résultats à obtenir ainsi qu'avec les intérêts en cause et que cette manière de voir a été approuvée par la décision ministérielle du 23 juin 1910.

M. le Chef de l'Exploitation ajoute qu'indépendamment des causes qui ont motivé ce refus, et qui paraissent avoir conservé toute leur valeur, il estime qu'en raison des circonstances actuelles, et étant donné les mesures qui sont prises par les grands réseaux, pour interdire les réexpéditions, il y a lieu de maintenir le statu quo. M. le Directeur du Contrôle du réseau de l'Etat a émis le 19 juin dernier l'avis que le vœu formulé par le Conseil général de Maine-et-Loire n'est pas susceptible de recevoir une suite favorable, la question soulevée se présentant aujourd'hui dans les mêmes conditions qu'en 1909 et aucun fait nouveau depuis cette époque ne permettant de lui donner une solution différente de celle qui fut alors adoptée.

Nous rappellerons en terminant les résultats de l'étude de la question qui avait été faite une première fois en 1909-1910, savoir :

1° Les dispositions actuelles de la gare de Chalonnnes-Etat ne se prêtant pas à l'extension sollicitée, diverses installations devraient être exécutées au compte de la Compagnie de l'Anjou et ces installations étaient évaluées alors à 10.000 francs, chiffre qu'il conviendrait aujourd'hui de porter à 15.000 francs environ.

2° Le trafic supplémentaire qui résulterait du nouveau service ne paraît pas devoir atteindre 1.800 tonnes par an, ce qui représenterait une augmentation de recette annuelle de 300 francs au maximum.

Dans ces conditions, nous ne pouvons que nous rallier aux avis ci-dessus exprimés et conclure que le vœu du Conseil général tendant à l'ouverture de la gare de Chalonnnes-Etat au service local des marchandises de l'Anjou ne paraît pouvoir, pour le moment du moins, recevoir une suite favorable.

Angers, le 8 août 1917. Pour l'Ingénieur du Contrôle : Le Sous-Ingénieur principal autorisé, L. MILLET. Vu et présenté : Angers, le 8 août 1917. L'Ingénieur en Chef, J. COSMI.

*Rapports et délibérations
Maine-et-Loire, Conseil général. 1917.*

— — — 1920 — — —



12 juin 1920

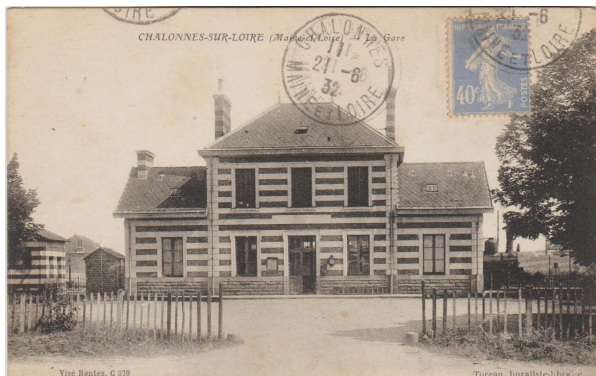
— — — 1924 — — —

Au Conseil Général, à la gare de Chalonnnes-Etat.

Un projet d'allongement du quai de transbordement des bestiaux, présenté par la Compagnie, est accepté. Le Conseil participera à la dépense pour une somme de 1500 francs.

L'Ouest-Eclair, le 30 mai 1924

— — — 1932 — — —



20 juin 1932

 1933

Chalonnnes sur Loire.

Un chef de train se blesse grièvement

Mercredi soir, vers 18 heures, M. Souchet Gabriel, chef de train à la Compagnie de l'Anjou, s'apprêtait à monter dans le fourgon en gare de Chalonnnes, au moment où l'automotrice démarrait. Son pied glissa et le malheureux chef de train fut entraîné sur plusieurs mètres. Après avoir reçu les soins du docteur Garnier, de Chalonnnes, M. Souchet qui porte une fracture du bras droit fut conduit à l'hôpital d'Angers.

L'Ouest-Eclair, le 15 décembre 1933

 1938

La ligne de Perray-Jouannet à Chalonnnes n'est pas supprimée.

La ligne de chemin de fer de Perray-Jouannet à Chalonnnes sur Loire devait être supprimée. Il en a été décidé autrement jeudi soir. Les pêcheurs s'en féliciteront.

L'Ouest-Eclair, le 2 juillet 1938

 1941

RABLAY

UN CONVOI DÉRAILLE

Le tronçon de voie ferrée, qui s'en va de Chalonnnes sur Loire au Perray-Jouannet, n'est plus emprunté présentement que par des convois de marchandises. Ceux-ci transportent surtout les fameux vins des coteaux du Layon.

Jeudi après-midi, la locomotive de l'un de ces trains est sortie des rails près de la gare de Rablay. Il n'y a pas eu d'accident de personne. Les dégâts matériels sont peu importants. Tout a été vite remis en place.

L'Ouest-Eclair, le 29 mars 1941

SERVICES SPÉCIAUX DE TRAINS VERS CHALONNES

En raison des fêtes de Pâques, un service supplémentaire aura lieu le lundi matin entre Chalonnnes et Angers.

Départ de Chalonnnes, 7h30 ; arrivée à Angers 8h30. D'autre part, il est rappelé que tous les samedis un départ supplémentaire à lieu d'Angers à Chalonnnes. Départ d'Angers, 18h15 ; arrivée à Chalonnnes, 19h00.

L'Ouest-Eclair, le 13 avril 1941



Dans l'après-midi de vendredi, nous étions tout surpris d'entendre fonctionner la cloche annonçant les trains de la Possonnière à Chalonnnes-État et vice-versa ; cette cloche étant restée muette depuis juin 1940.

Nous avons appris alors d'une manière officieuse, que des essais avaient été faits pour ces signaux et que les trains allaient pouvoir traverser à nouveau la Loire dans quelques jours, entre Chalonnnes sur Loire et la Possonnière sur le pont qu'on avait fait sauter lors des événements de juin 1940.

Aujourd'hui, la nouvelle est confirmée, et nos lecteurs trouveront, en rubrique de Cholet, l'horaire des trains, qui, après un an d'interruption, vont de nouveau fonctionner.

L'Ouest-Eclair, le 8 juillet 1941



A partir de dimanche dernier, le train partant de Cholet à 6h21 pour Angers, ainsi que le train venant d'Angers arrivant à Cholet à 20h38, seront mis en circulation les dimanches et jours de fêtes jusqu'au 14 septembre inclus.

D'autre part, les trains 3922 et 39 24 entre Cholet et Clisson ; 3921 et 3923 entre Clisson et Cholet seront supprimés les dimanches et jours de fêtes.

La décision qui l'a emporté en faveur des relations Angers-Cholet sur Nantes-Cholet par Clisson semble avoir le souci de donner aux pêcheurs choletais la possibilité de se rendre en Loire à Chalonnnes.

Une personnalité au courant de la question nous a déclaré : c'est une question de kilométrage. La SNCF a un nombre de kilomètres à assurer. Selon les exigences de sa clientèle, elle peut mettre en route tel ou tel train à condition de ne pas dépasser le plafond qui lui est accordé.

Rappelons à ce sujet les horaires actuellement en vigueur à la gare de Cholet.

Départ Angers-Paris, 6h21 et 17h25.
Clisson-Nantes, 9h50 et 17h25. Beaupréau, 18h15 et Vihiers 18h35.

Arrivée Angers-Paris, 14h18 et 20h58.
Clisson-Nantes, 9h45 et 19h41. Beaupréau, 19h09 et Vihiers 16h17.

L'Ouest-Eclair, le 31 juillet 1941

— — — 1943 — — —

Une intéressante innovation à la gare de Cholet

Nous avons, à maintes reprises, signalé l'afflux à la gare des voyageurs se dirigeant surtout vers Chalonnnes et les bords de la Loire, le samedi soir.

Les pêcheurs et, d'une façon générale, tous les voyageurs apprendront avec plaisir l'intéressante innovation suivante dont nous a fait part M. Kerlidou, le sympathique chef de gare.

“Désormais, tous les samedis, à partir de 14 h. 30, fonctionnera un guichet spécial dans l'ancienne entrée (en principe, interdite au public) pour l'enregistrement des vélos isolés. Pensez donc que, chaque samedi, nous avons, au train de 17 heures sur Angers, près de cent vélos à enregistrer.

“De plus, tous les vélos à destination de Chalonnnes prendront place dans un même wagon qui sera détaché à cette gare. Ainsi, il n'y aura plus d'attente à Chalonnnes pour le reste du train.”

Enfin, rappelons aux éternels retardataires que :

- 1° Le train de 17 heures part bien... à 17 heures précises ;
- 2° Qu'on peut et même qu'on doit - lorsque cela est possible - venir le matin ou de bonne

heure l'après-midi prendre son billet et même enregistrer vélo, bagage, etc... ;
 3° Qu'à l'enregistrement, les bagages ont priorité et doivent donc passer avant les colis-express.

Prière donc aux expéditeurs de colis-express de ne pas venir juste aux heures de départ des trains.

Les voyageurs sont donc prévenus. Ils ne pourront plus dire, s'ils restent "en carafe", que ce n'est pas de leur faute et que la S.N.C.F ne s'occupant pas assez du trafic, ne les a pas prévenus.

L'Ouest-Eclair, le 25 juin 1943

— — — 2009 — — —



Avril 2009. Une tripléte d'autorails X 4630 "Pays de la Loire" en charge d'un TER Angers - Cholet quitte la gare

— — — 2012 — — —

Chalonnnes-sur-Loire.

Huit TER supprimés sur la ligne
 Angers-Cholet ce matin



C'est la panne d'un engin de surveillance des installations ferroviaires à la sortie de Chalonnnes-sur-Loire qui est à l'origine ce lundi matin de la suppression de huit trains express régionaux (TER) sur la ligne Angers-Cholet.

Le Courrier de l'Ouest, le 22 octobre 2012

— — — 2013 — — —

Chalonnnes sur Loire.

Convention avec la SNCF
 pour un droit de passage

Pierre Davy, adjoint chargé des bâtiments communaux, de l'eau et de l'assainissement, a expliqué au conseil municipal du jeudi 23 qu'une convention d'occupation du domaine public doit être signée entre la municipalité et la SNCF pour l'utilisation d'un droit de passage depuis la rue de l'Onglée jusqu'à la gare SNCF chalonnaise. Sur cette parcelle appartenant au Réseau ferré de France (d'une largeur de 2 m), des travaux de sécurisation (estimés à environ 5 000 €) vont être entrepris à la charge de la commune. Pour cet accès piétonnier débouchant directement sur la voie, une clôture défensive de 2 m de hauteur, à 6 m du rail le plus proche ainsi qu'un portillon à fermeture par gravité seront posés. Une signalétique sera également mise en place précisant les conditions d'utilisation du cheminement. La municipalité s'engage également à verser la somme de 300 € par mois pour l'utilisation de ce terrain.

Ouest-France, le 26 mai 2013

——— 2014 ———



17 juillet 2014 - Fenêtre sur Loire

——— 2015 ———



Juin 2015. Une UM d'automoteurs Régiolis "Pays de La Loire", qui va desservir la gare de Chalonnnes en charge d'un TER Cholet-Angers

——— 2016 ———



23 septembre 2016. Petit hall de gare.



2 octobre 2016



2 octobre 2016



2 octobre 2016



8 février 2018. Voyage en T.E.R Angers-Cholet

——— 2017 ———



6 avril 2017



10 février 2018.



11 février 2018. Ancienne voie ferroviaire

——— 2018 ———



11 février 2018. Ancienne voie ferroviaire



11 février 2018. Ancienne voie ferroviaire

— — — 2019 — — —

Maine-et-Loire.

Le guichet de la gare
de Chalonnnes bientôt fermé ?



Services publics. La gare de Chalonnnes fermée en 2019 ?

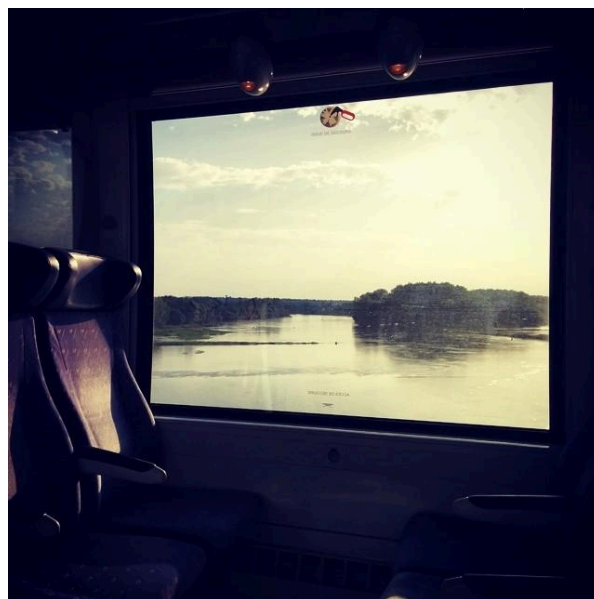
Malgré un chiffre d'affaires annuel de 400 000 €, la SNCF a annoncé la fermeture du guichet de la gare de Chalonnnes-sur-Loire dans le courant de l'année 2019. La mobilisation des usagers n'y changera rien. Celle du maire, Philippe Ménard, sera-t-elle

de pure forme ? "C'est une très mauvaise nouvelle. La SNCF nous dit qu'avec la numérisation, les gens n'ont plus besoin de guichet. Ce n'est pas vrai, notamment pour les trajets complexes ou bien les remboursements de billets. Nous prenons acte de la fermeture du guichet mais nous demandons des alternatives", souligne l'élue.

Le Courrier de l'Ouest, le 17 janvier 2019



30 septembre 2019



28 décembre 2019



26 décembre 2019. Distributeur à pain, à la gare de Chalonnnes

— 2021 —

Maine-et-Loire.

Après des agressions, les gendarmes interviennent dans un TER entre Cholet et Angers



Le ton est monté entre individus interpellés et gendarmes, à la sortie du TER.

Drôle de voyage, mardi soir, pour les passagers du TER 859324, en provenance de Cholet et à destination d'Angers. Selon nos confrères d'Ouest-France, plusieurs jeunes hommes auraient agressé verbalement et physiquement des passagers et trois ou quatre individus auraient tenté d'arracher et de voler des téléphones portables

Des faits qui ont poussé la SNCF à immobiliser le train en gare de Chalonnnes sur Loire et les gendarmes de la compagnie de Cholet à intervenir, vers 18 heures. Comme l'a d'ailleurs précisé, sur Twitter, la compagnie ferroviaire aux usagers en quête d'informations. L'intervention du PSIG (Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie) ne s'est pas faite sans heurts. Notamment à la sortie du TER, sur les quais. Des insultes ont fusé envers les forces de l'ordre, nous a confirmé une passagère, qui est justement montée à bord du train à Chalonnnes. Selon cette dernière, les passagers se sont regroupés dans les premières rames, au regard des incidents. Le TER est resté bloqué pendant plus d'une heure et quart, avant de repartir en direction d'Angers. Deux autres trains ont été stoppés sur cet axe. Au total, onze trains ont été impactés (retards...). Du côté de la SNCF, on confirme cette intervention, sans plus de commentaire. Mais en assurant qu'une plainte a bien été déposée.

Le Courrier de l'Ouest, le 3 février 2021

Maine-et-Loire.

TER Cholet-Angers : les témoins racontent un déferlement de violence



Le train a dû rester bloqué pendant plus d'une heure en gare.

De Chemillé à Chalonnnes-sur-Loire, en train, il n'y a que onze minutes, selon la SNCF. Onze petites minutes qui ont suffi à ces trois jeunes Angevins, âgés de 14 à 17 ans, pour semer la terreur, à bord du TER 859324, reliant Cholet à Angers. Mardi soir, peu après 18 heures, ils ont été les auteurs de plusieurs agressions, verbales et physiques, comme l'ont révélé nos confrères d'Ouest-France. Un passager, surtout, en a été la cible.

Ouest-France, le 3 février 2021

Violences dans un TER
entre Chemillé et Angers. Trois mineurs toujours en garde à vue



La tension était forte au moment de leur arrestation puisqu'un des individus s'est rebellé au moment de monter dans le véhicule de gendarmerie.

Les gendarmes de la brigade de Chalonnnes sur Loire et le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (Psig) de Cholet ont mis un terme à une série d'actes violents commis par trois jeunes, tous mineurs et âgés de 14 à 17 ans. Les faits se sont produits mardi 1er février, dans la soirée, dans un TER entre Chemillé et Angers. Ce mercredi 2 février, ils étaient toujours en garde à vue dans les locaux de la gendarmerie.

Il est reproché à ces trois jeunes, fortement alcoolisés au moment des faits, d'avoir violenté des passagers. Certains ont d'ailleurs opposé une résistance face à leurs agresseurs.

Une victime frappée sur les quais

Selon des témoins, cités par nos confrères du Courrier de l'Ouest, « les jeunes auraient bloqué les portes du train en gare de Chemillé et ils ont agressé le conducteur du train ». Un autre témoin a assisté aux coups portés sur un passager avant que « les jeunes lui volent son téléphone portable ». Puis, « à Chalonnnes-sur-Loire, la situation a dégénéré. La victime est sortie du train et les jeunes lui ont couru après et l'ont tapée sur le quai ». L'enquête de gendarmerie se poursuit.

Ouest-France, le 3 février 2021

Maine-et-Loire.
Agressions dans le TER
entre Cholet et Angers :
deux mineurs mis en examen



Un duo de jeunes garçons s'en est pris aux passagers d'un TER reliant Cholet à Angers, mardi 2 février en fin de journée.

Un duo de jeunes garçons s'en est pris aux passagers et au conducteur d'un train reliant Cholet à Angers, mardi 2 février. Interpellés par les gendarmes en gare de Chalonnnes-sur-Loire, ils ont été présentés jeudi 4 février à un juge pour enfants.

Des insultes, des coups, une tentative de vol et des menaces. Le tout commis par un duo de garçons alcoolisés, à l'encontre de passagers, du conducteur, mais aussi des gendarmes venus ramener le calme. Le voyage a été houleux, mardi 2 février en fin de journée, dans le TER 859324 reliant Cholet à Angers. Ces faits de violences ont été commis dès la montée dans le train, en gare de Chemillé, par deux jeunes hommes, accompagnés d'un troisième qui n'a pas été impliqué. Les portes ont été bloquées, le conducteur est intervenu, il a été agressé verbalement. Le TER a malgré tout repris son chemin, direction Chalonnnes-sur-Loire.

Un passager particulièrement ciblé

La tension n'est pas redescendue. Le duo s'en est pris aux voyageurs, un en particulier. L'agression visait un passager qui leur aurait fait une remarque sur leur comportement », confirme une dame, présente dans le train. Le voyageur a été frappé, on a tenté de lui voler son téléphone. D'autres passagers sont intervenus. Le duo a été séparé de sa cible. Les intervenants ont été à leur tour insultés, et les coups ont continué à pleuvoir. Jusqu'en gare de

Chalonnnes, où les gendarmes, prévenus, attendaient l'arrivée du TER.

Près d'une dizaine de gendarmes

L'homme agressé est sorti du train. Deux jeunes lui ont couru après, l'ont fait tomber et l'ont refrappé. Le troisième tentait toujours vainement de les ramener à la raison », raconte encore un témoin, soulignant que le troisième garçon a toujours tenté d'apaiser la situation. Pour ramener le calme, il aura finalement fallu l'intervention de près d'une dizaine de militaires de la brigade de Chalonnnes et du Peloton de surveillance et d'intervention de Cholet. Non sans être insultés, les gendarmes ont interpellé les trois jeunes garçons. Le plus alcoolisé des deux menottés résistait beaucoup sur le quai, il se débattait.

Mis en examen

Au terme de leur garde à vue, les trois garçons interpellés ont été présentés, jeudi 4 février, au procureur de la République d'Angers. Celui qui n'a pas participé aux violences, et a même tenté de raisonner ses amis, a été mis hors de cause et relâché sans poursuites. Les deux autres, 14 et 16 ans, ont été mis en examen pour violences en réunion et en état d'ivresse, vol, outrages et rébellion. La détention provisoire a été requise pour l'un d'eux. Pour le second, le parquet a demandé un placement sous contrôle judiciaire et en centre éducatif fermé. Malgré leur jeune âge, tous les deux étaient déjà défavorablement connus de la justice.

La Région va porter plainte

Côté victimes, neuf plaintes ont été déposées : cinq gendarmes, le conducteur du TER et trois passagers. Ce jeudi, la présidente du Conseil régional Christelle Morançais a annoncé qu'elle allait également déposer plainte, la Région ayant la charge du service des TER. Je tiens à apporter mon soutien à la victime qui a fait l'objet d'un déferlement de coups inouï, au conducteur qui a fait preuve d'un sang-froid exemplaire, ainsi qu'aux passagers qui ont eu le courage de

s'interposer. Je remercie également les gendarmes qui sont intervenus rapidement et ont appréhendé les délinquants, a déclaré Mme Morançais dans un communiqué.

Le Courrier de l'Ouest, le 4 février 2021

Violence dans le TER entre Chemillé et Angers. Deux mineurs devant le juge pour une mise en examen



L'intervention rapide des gendarmes de Chalonnnes et du PSIG de Cholet a permis d'interpeller trois jeunes auteurs d'agressions dans un TER. Deux ont seulement été mis en examen.

Deux jeunes, âgés de 14 et 16 ans, ont été déférés puis présentés devant le juge pour enfants à Angers après des violences commises ce mardi 2 février dans un TER. Ils s'en sont d'abord pris au chauffeur, puis aux passagers et aux gendarmes.

Ce jeudi 4 février 2021, deux jeunes mineurs, âgés de 14 et 16 ans ont été déférés devant le parquet d'Angers pour y être mis en examen après des faits de violence commis dans le TER entre Chemillé et Angers, mardi 2 février. Sur le déroulement des faits, les deux jeunes n'apportent pas de détails. Originaires du Mans et d'Angers, ils ont fugué de leur foyer ce jour-là avant de s'alcooliser et de commettre plusieurs agressions dans le train. Ils sont poursuivis pour violence dans un moyen de transport, en réunion et en état d'ivresse manifeste. Ils sont aussi poursuivis pour vol, outrage et rébellion notamment sur le chauffeur du

train et sur des gendarmes. Au total, il y a neuf plaintes déposées contre les deux jeunes, de la part des cinq gendarmes, de trois passagers et du chauffeur. Un troisième auteur a été interpellé puis mis hors de cause.

Une plainte de la Région

La vice-procureure a requis le contrôle judiciaire et le placement en foyer fermé pour le jeune de 14 ans. Pour celui de 16 ans, la détention provisoire a été demandée. Les deux agresseurs présumés sont connus de la justice pour avoir été condamnés en janvier. Dans un communiqué de presse, Christelle Morançais, présidente du conseil régional des Pays de la Loire indique vouloir déposer une plainte. « Je tiens à apporter mon soutien à la victime qui a fait l'objet d'un déferlement de coups inouï, au conducteur qui a fait preuve d'un sang-froid exemplaire, ainsi qu'aux passagers qui ont eu le courage de s'interposer. J'attends que la justice prononce à l'encontre des agresseurs les sanctions les plus sévères. »

Ouest-France, le 4 février 2021

Chalonnnes-sur-Loire. Des travaux pour améliorer le parking de la gare



Pascal Pagès, adjoint délégué aux finances, présente un budget 2020 très positif.

Lors du conseil municipal du 15 février dernier, Pascal Pagès, adjoint délégué aux finances, a présenté les budgets 2020. Concernant le budget assainissement, compte administratif 2020, le montant « exploitation » est de 129 053 €, l'investissement est de -128 078 € soit un résultat définitif « ensemble » de 975 €.

Pascal Pagès rappelle que le conseil municipal a décidé « de clôturer le budget annexe assainissement au 31 décembre 2020 dans le cadre de la fin de la convention de gestion de la compétence assainissement avec la CCLLA. Dans cette délibération, a aussi été approuvé le principe du transfert des résultats de ce budget au budget annexe assainissement de la Communauté de Communes 2021 ».

Le Courrier de l'Ouest, le 22 février 2021

Chalonnnes-sur-Loire.

Bientôt 35 nouveaux stationnements à la gare

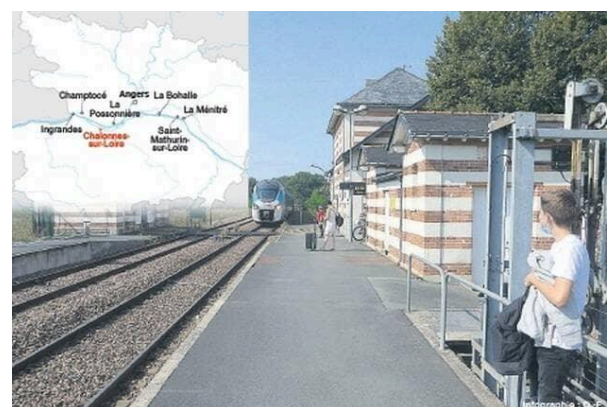
Lors du conseil municipal de mars, Vincent Lavenet, conseiller municipal délégué à l'aménagement et à l'urbanisme, a rappelé le projet de la municipalité d'installer des places de parking supplémentaires au niveau de la gare de Chalonnnes. Deux parcelles alentour ont été repérées, mais elles appartiennent à la SNCF, qui ne souhaite pas les vendre.

L'entreprise ferroviaire est cependant d'accord pour les mettre à disposition de la municipalité, à charge pour celle-ci de les aménager à ses frais. Une convention d'occupation a donc été signée. Le montant annuel de la redevance qui sera versée par la Ville est fixé à 1 000 €. Vincent Lavenet précise qu'une enveloppe de 31 000 € a été votée pour réaliser ces travaux qui offriront aux usagers 35 places de parking en plus.

Ouest-France, le 24 mars 2021

Près d'Angers.

À Chalonnnes, la vie du rail entre passion et crispation



La gare de Chalonnnes se trouve sur la ligne qui va d'Angers à Cholet en passant par La Possonnière.

À la gare de Chalonnnes-sur-Loire (Maine-et-Loire), les usagers se montrent très attachés au service public qu'offre le train. Mais louanges et reproches sont aussi nombreux. On regrette la diminution des

services, les retards et le paiement à distance mais on apprécie la proximité et le confort. Ils se cassent tous les dents. Ce matin-là le distributeur de billets installé à côté de la gare de Chalonnnes refuse de fonctionner.

Une panne qui ne décourage personne. « Nous verrons bien s'il y a un contrôleur ,observe un jeune homme, philosophe.» Là comme ailleurs, sur cette ligne qui relie Angers à Cholet, ce petit incident est l'occasion de râler contre les retards, la fermeture des guichets, voire la disparition des services publics. Tout en la justifiant. « J'imagine que le trafic n'est pas assez important pour maintenir un poste, admet, fataliste, une retraitée.»

Ouest-France, le 14 août 2021

— 2022 —

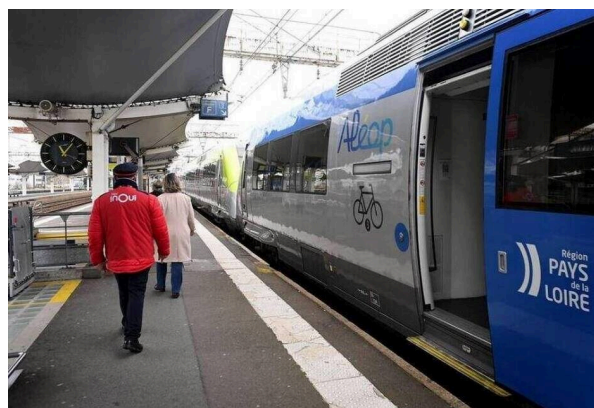


17 août 2022. Un logement bien desservi

— 2023 —

Trafic SNCF interrompu entre Angers et Cholet

À 11 h, ce vendredi 1er septembre 2023, un accident routier a eu lieu au niveau d'un passage à niveau entre Chalonnnes-sur-Loire et Chemillé (Maine-et-Loire). Les équipes SNCF se rendent sur place. Pour l'heure, le trafic, dans les deux sens, est interrompu sur la ligne Angers-Cholet.



Un accident routier a eu lieu au niveau d'un passage à niveau entre Chalonnnes-sur-Loire et Chemillé (Maine-et-Loire)

L'alerte vient de tomber sur le compte twitter de la SNCF des Pays de la Loire. Un train a heurté un véhicule au niveau d'un passage à niveau entre Chalonnnes-sur-Loire et Chemillé (Maine et Loire).

Les équipes SNCF se rendent sur place, le trafic, dans les deux sens, est interrompu sur la ligne Angers-Cholet « jusqu'à 18 h », souligne la SNCF. Plus d'information à venir

Ouest-France, le 1er septembre 2023

Accident de la route à un passage à niveau : le trafic des trains interrompu entre Angers et Cholet

Un train a percuté un camion bloqué sur un passage à niveau à Chemillé (Maine-et-Loire) ce vendredi 1er septembre, vers 11 heures. Le routier a pu s'extraire de son poids lourd, il est indemne. Le trafic des trains est interrompu entre Angers et Cholet dans les deux sens au moins jusqu'à 18 heures.



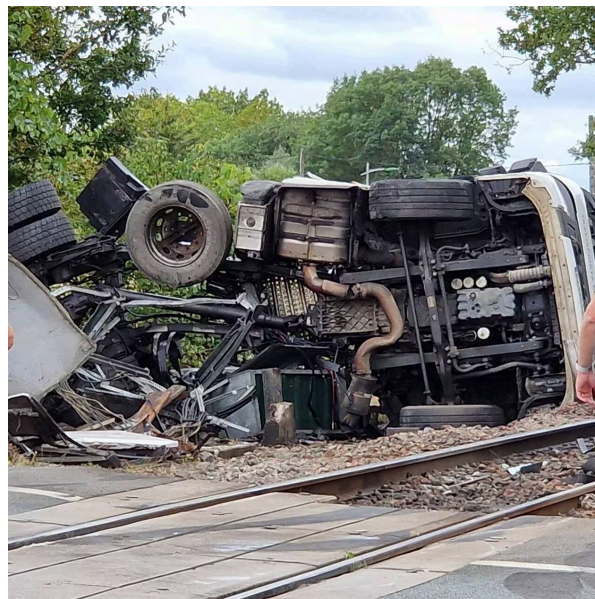
Chemillé, vendredi 1er septembre 2023. Le choc entre le camion et le train a été d'une grande violence.

Un accident sur un passage à niveau à Chemillé, à hauteur de la Carrosserie de l'Europe, rue de l'Europe, au sud d'Angers, entraîne ce vendredi 1er septembre l'interruption du trafic des trains dans les deux sens de circulation entre Angers et Cholet au moins jusqu'à 18 heures et non 15 heures comme indiqué dans un premier temps.

Un train a heurté un camion bloqué sur la voie ferrée, vers 11 heures. Les secours et les équipes SNCF sont sur place et se mobilisent pour régler au plus vite la situation, assure le service communication de la SNCF. Fort heureusement, le conducteur du poids lourd a pu sauter de son véhicule à temps, il n'est pas blessé. Aucun blessé non plus n'est à signaler dans le train.



Chemillé, vendredi 1er septembre 2023. Le choc entre le camion et le train s'est produit à hauteur de la Carrosserie de l'Europe.



Le poids-lourd a été fendu en deux.



La scène de l'accident fait froid dans le dos

La SNCF invite les usagers des trains à consulter ses sites et applications pour savoir quand le trafic reprendra et si des alternatives de transports sont proposées.



[TER Pays de la Loire](#)
[@TERPays2LaLoire](#)

Un accident routier a eu lieu à un passage à niveau à [#Chalonnnes](#). Le trafic est interrompu sur la ligne [#Angers](#)[#Cholet](#) jusqu'à 15h environ. Les équipes SNCF se rendent sur place. Je suis disponible pour répondre à vos questions.



Le Courrier de l'Ouest, le 1er septembre 2023

RÉCIT.

Le TER éventre un poids lourd :
les passagers évacués,
la circulation des trains interrompue

Un train de passagers a percuté un camion bloqué sur un passage à niveau de Chemillé (Maine-et-Loire) ce vendredi 1er septembre, vers 11 heures. Le routier a pu s'extraire du véhicule et les passagers sont sortis secoués mais indemnes. La ligne entre Angers et Cholet sera coupée dans les deux sens jusqu'à ce dimanche et le nettoyage des rails.



Chemillé-en-Anjou, vendredi 1er septembre 2023. Un poids lourd a été coupé en deux par le train faisant la liaison Angers-Cholet ce vendredi à 11 heures sur un passage à niveau de Chemillé.

Les stigmates de la collision survenue ce vendredi matin, à 11 heures, aux alentours du passage à niveau de la carrosserie de l'Europe, à Chemillé-en-Anjou, témoignent de la violence de l'impact. En morceaux,

entre les rails et le talus, le poids lourd des transports Supiot est resté couché derrière les wagons du train. Son chargement, plus léger, a été emporté sur cinquante mètres par le museau du véhicule : « Heureusement, plus de peur que de mal », souffle le commandant Denis, responsable des secours au SDIS 49. Son rapport se veut rassurant : « Le conducteur du poids lourd a réussi à s'extraire de la cabine avant l'impact... Et mis à part le choc psychologique que certains pourraient ressentir, on ne déplore aucune victime parmi les passagers. »



Chemillé-en-Anjou, vendredi 1er septembre 2023. Les stigmates de la collision survenue ce vendredi matin, aux alentours du passage à niveau de la carrosserie de l'Europe, à Chemillé, témoignent de la violence de l'impact. |

La ligne bloquée jusqu'à dimanche

Quinze pompiers de cinq groupements différents ont été mobilisés pour l'accident (Cholet, Chalonnnes, Chemillé, Chanzeaux et Vihiers), pour autant d'agents de la SNCF. « Les passagers qui n'ont pas eu l'occasion d'être récupérés par leurs proches ont été pris en charge par la société ferroviaire, poursuit le commandant. On leur a demandé de rester assis à leurs sièges, le temps qu'ils affrètent un bus. » Le reste de la soixantaine de passagers n'a été rapatrié que deux heures plus tard, vers 13 heures. Et déjà, sans compter les réparations, le bilan de l'accident s'annonce très lourd pour la SNCF : la ligne entre Angers et Cholet a été coupée dans les deux sens, jusqu'à ce dimanche, 16 h 30, « le temps de nettoyer la voie et de procéder à des tests », précise la société.



Chemillé-en-Anjou, vendredi 1er septembre 2023. La société communiquera dans le courant du week-end pour informer les passagers de la réouverture de la ligne. Les voyageurs sont invités à se renseigner sur les trajets de remplacement via l'application SNCF Connect et sur leurs réseaux sociaux.

Pas de blessés, mais des séquelles

À la sortie des wagons, un peu hébétés, les victimes n'en oublient pas l'essentiel : « Prendre des photos, pour dire j'y étais », s'amuse Thomas*. Comme de nombreux autres, ce trajet, il le réalise tous les jours pour se rendre au travail. « J'avoue ne pas savoir quoi penser... Passer à deux doigts de la mort a mis vraiment à mal la confiance que j'avais pour le train. Comme quoi, le moyen de transport « le plus prudent » n'évite pas le danger. » Une autre passagère, Martine, 65 ans, s'avoue très bousculée : « Au départ, je n'ai pas vraiment compris ce qu'il se passait [...] J'ai été projetée lors du freinage et je dois dire que les contrôleurs ont été super. Ils nous ont vraiment rassurés ». La société communiquera dans le courant du week-end pour informer les passagers de la réouverture de la ligne. Les voyageurs sont invités à se renseigner sur les trajets de remplacement via l'application SNCF Connect et sur leurs réseaux sociaux. Dès 16 h 30 vendredi, la SNCF indiquait déjà avoir déployé des cars de substitution à 16 h 30, 17 heures et 18 heures au départ du parvis de la gare de Cholet. Mais aussi au départ de la gare routière d'Angers.



Le poids lourd a été fendu en deux dans l'accident.



La scène de l'accident fait froid dans le dos.

* Sur leur demande, les prénoms des passagers du train ont été modifiés.

Le Courrier de l'Ouest, le 1er septembre 2023

Transports.

Ouverture à la concurrence :
les cheminots de la CGT annoncent
une semaine d'actions

Le marché régional des TER, ouvert à la concurrence, a été attribué fin juin à une filiale de la SNCF. Les agents concernés craignent une dégradation des services et une hausse des tarifs.



Cholet, Maison des associations, jeudi 14 septembre. Pierre Sereau, représentant CGT au CSE, et Yann Guillemoto, secrétaire général CGT Cheminots de Cholet.

Le réseau ferroviaire ligérien va changer de main en décembre 2026. La Région Pays de la Loire l'a décidé fin juin, dans le cadre de l'ouverture partielle à la concurrence du marché régional. Le lot a été attribué à SNCF Voyageurs Loire Océan, une filiale de la SNCF, explique Yann Guillemoto, secrétaire général CGT Cheminots de Cholet. Qui dit filiale, dit droit privé et remise à plat des accords d'entreprise. La mention « SNCF » est donc trompeuse pour le syndicat.

377 équivalents temps plein

Les lignes concernées impacteront 377 équivalents temps plein. Elles déroulent leurs rails de Châteaubriant à Pornic et Saint Gilles Croix de Vie, mais aussi d'Angers aux Sables-d'Olonne, en passant par Cholet, Nantes et La Roche-sur-Yon. Des jours d'ouverture de guichets, des lignes et des correspondances sont menacés, estiment les élus CGT, assurant que les ouvertures à la concurrence se sont toujours traduites par des hausses de tarifs. Ils sont aussi inquiets sur leurs conditions de transferts dans la filiale. Nous n'avons aucune information sur le contrat proposé mais on doit pourtant dire avant novembre si on est volontaire. Sinon, on sera désigné volontaire et, en cas de refus, c'est le licenciement, détaille Damien Joyeux, lui-même agent à Cholet où deux postes vont être supprimés aux guichets.

Tracts et pétition

Les cheminots de la CGT vont donc informer les usagers, des clients désormais, en distribuant des tracts et en proposant de signer une pétition. En commençant par Saumur, lundi 18 septembre, de 6 h à 8 h, puis à Angers à partir de 16 h. Mardi matin, ils seront à Chalonnnes-sur-Loire et se rendront sur le marché où un camion remplace le guichet de la gare pour vendre des billets.

l'après-midi, les cheminots seront à La Possonnière, autre nœud ferroviaire très fréquenté. La journée de mercredi sera marquée par une action gardée secrète pour l'instant. Vendredi matin, ils tracteront sur les quais de la gare de Chemillé, aujourd'hui désaffectée, avant de rejoindre la gare de Cholet à partir de 16 h. Enfin, samedi, les cheminots s'inviteront à l'inauguration d'un boulodrome à Thouars, en Deux-Sèvres, pour à nouveau distribuer des tracts.

Le Courrier de l'Ouest, le 14 septembre 2023

Aucun train au départ
ou à destination de Cholet,
mardi 26 septembre :
des liaisons en car assurées

En raison d'un mouvement national de grève, la circulation ferroviaire est totalement gelée ce mardi sur les lignes Nantes-Cholet et Angers-Cholet. Quelques liaisons par car vers Nantes sont proposées par défaut aux usagers.



Aucun train ne circule au départ ou en direction de Cholet ce mardi

Initié par trois syndicats de cheminots -CGT, Sud et CFDT-, un mouvement national de grève affecte ce mardi 26 septembre le réseau ferroviaire en France. Au cœur des revendications, les menaces de « démantèlement » qui pèsent, selon ces organisations, sur l'activité Fret SNCF et les projets de transfert de « 4 500 cheminots » vers des filiales liées à des activités de maintenance et de transport régional, notamment en Pays de la Loire.

«À ce jour, on ne voit pas comment la SNCF va assurer les 32 trains supplémentaires qu'elle annonce sur le lot régional confié à sa filiale SNCF voyageurs Loire Ocean. Il n'y a ni les rames, ni les hommes suffisants en face pour les faire circuler, indique Yann Guillemoto, responsable CGT cheminots sur Cholet, On est aussi en grève pour soutenir nos collègues du Mans qui vont pâtir du transfert de leur poste d'aiguillage à relais à commande informatique (PRCI) vers Rennes en 2027. Une délocalisation qui menace d'autres postes d'aiguillage.

Quelques cars entre Nantes et Cholet

Dans la région, ce sont les usagers choletais qui sont le plus touchés par l'impact de cette grève. Au départ de Cholet, aucun train ne circule en effet ce mardi que ce soit vers Nantes ou Angers. Sur son site d'information sur le trafic régional TER, la SNCF indique simplement que quelques cars assurent des liaisons entre Cholet et Nantes (7 h 15, 17 h 45 et 19 h 20) et Nantes et Cholet (6 h 05, 7 h 05 16 h 20 et 19 h 30).

Le Courrier de l'Ouest, le 26 septembre 2023

— — — — 2024 — — — —

Gare de Chalonnnes-Etat

24 février 2024







« Ça me stresse » :
ces retraités suivent une formation
pour apprendre à prendre
le bus et le tramway



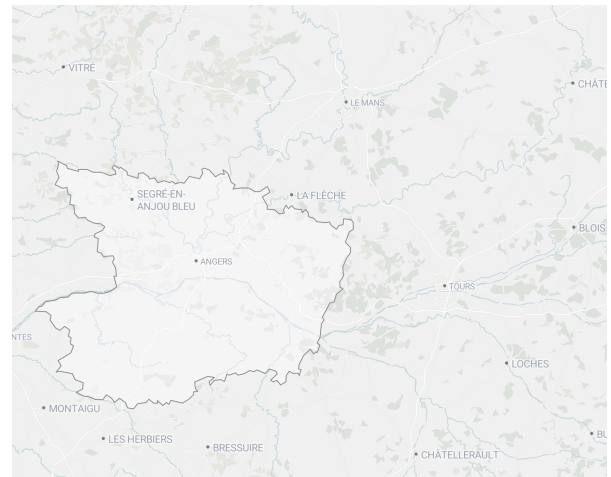
Rendez-vous est donné à la gare de Chalonnnes sur Loire dans le cadre de "Roulons autrement", opération menée depuis 2018 pour initier les personnes âgées à prendre les transports en commun.

Chaque mois, à Chalonnnes-sur-Loire, près d'Angers, en Maine-et-Loire, un petit groupe se forme à l'usage du train, du bus ou du tramway. De la manière d'acheter son billet à l'art de repérer le terminus, tout un programme, proposé par l'association Tintamarre.

Reportage.

Depuis le décès de son mari en 2014, Marie-Claire Langle ne se sent plus capable de prendre sa voiture pour parcourir les 26 km qui séparent son domicile, à Chalonnnes-sur-Loire, d'Angers. « Ça me stresse. Depuis la construction du tramway, les lieux ont changé et il faut trouver une place pour se garer. Je ne me fais plus

confiance, je vieillis et on n'a plus les mêmes réflexes », confie ce petit bout de femme de 82 ans. Angers, jadis si proche, ville des bals, des cinémas, des restaurants, devient alors une sorte de « No man's land » pour l'octogénaire... « Jusqu'à ce que je tombe, dans le journal, sur une annonce pour apprendre à se servir des transports en commun... »



« Le concret et la pratique ! »

C'est là qu'entre en jeu Joëlle Couanon, 71 ans, véritable encyclopédie des transports de la région angevine. Militante écologiste de longue date, elle a elle-même pratiqué le « tout voiture », jusqu'à sa retraite où elle a commencé un sevrage. « Je me suis rendu compte qu'il existait une vraie offre de transports en commun, très adaptée aux retraités comme moi, mais que peu de personnes âgées s'en servaient. » En 2018, elle décide donc d'offrir aux seniors une formation mensuelle en petit groupe, basée sur le concret et la pratique. L'initiative est aujourd'hui chapeautée par l'association Tintamarre, basée à Chalonnnes-sur-Loire et qui regroupe un café associatif et un espace de vie sociale.



Bien souvent, pour les seniors, le premier frein au train est l'achat de billet depuis la borne, machine devenue incontournable depuis la disparition progressive des guichetiers en gare.

En ce mercredi matin d'avril, un petit groupe aux cheveux blancs se forme autour de la borne SNCF de la gare ferroviaire de Chalonnnes-sur-Loire. Ils sont une dizaine et vont joindre l'utile à l'agréable en prenant le train pour visiter le château d'Angers. « Ça me saoule !, s'exclame Édith Vincent. On n'y voit rien là-dessus ! » Portefeuille plaqué sur le front, en guise de visière de fortune, elle tente de chasser le soleil qui rend l'écran de la borne très peu visible. Sans trop de succès. « Ça me donnerait envie de frauder, tiens ! », rigole la retraitée de 77 ans. Pendant ce temps, Joëlle, formatrice autoproclamée en bus et trains, distille son bon plan du jour. « Nous allons prendre le forfait « Multi » qui permet de voyager en TER à cinq personnes pour 30 € pendant une journée, bon à savoir si vous amenez vos petits-enfants à la page, par exemple ! »



Joëlle Cournon est à l'origine du projet « Roulons autrement », aujourd'hui chapeauté par l'association Tintamarre, basée à Chalonnnes-sur-Loire.

Lors de ces formations, le petit groupe prend le train, le tramway et le bus. « On se rend au CHU d'Angers, à la clinique, ou si une personne doit aller chez l'ophtalmologue, on l'accompagne, résume Joëlle Cournon. Beaucoup de personnes âgées ont des rendez-vous médicaux à Angers. L'idée est de pratiquer, de se familiariser, pour que les transports en commun deviennent une habitude. Pour certaines femmes, qui ne conduisent pas, c'est aussi une manière de gagner en indépendance, pour sortir sans leur mari ! »

Achat de billets, lecture des panneaux dans les gares, recommandations pour se tenir dans le tramway : la liste des conseils est longue. À chaque formation, Joëlle Cournon montre à chaque participant où se trouvent les fameux dépliants papier indiquant les horaires des trains et bus. La bénévole propose aussi des aides personnalisées. « J'ai accompagné, par exemple, une femme pour une mammographie. »



Train, bus, tramway : l'idée est que, pour les personnes retraitées, les transports en commun deviennent plus naturels que la voiture.

Selon une étude Ipsos menée en juin 2023 sur la question des mobilités, 97 % des plus de 65 ans vivant en milieu rural déclaraient un usage « régulier » de la voiture. « En campagne, la voiture, c'est la solution de facilité, résume Hélène Arnold, coordinatrice de Tintamarre. Jusqu'au moment où on n'ose plus la prendre. » C'est le cas de Josette Bernard, 75 ans, qui manie l'auto dans les petites communes environnantes, mais jamais au-delà. Elle adhère à fond à l'initiative de Joëlle Cournon, mais glisse, un brin timide, ne pas avoir encore osé prendre

le train seule. « À Chalonnnes, le transport solidaire est réservé aux personnes non imposables. Après une opération des yeux, à Angers, j'ai dû prendre une ambulance pour rentrer chez moi, à 100 €, alors que le bus s'arrête devant la clinique. Mais quand on ne connaît pas, on n'ose pas. D'ailleurs, on n'y pense même pas. »

« Lutter contre la méconnaissance et les a priori »

Confortablement installée dans le TER, Édith Vincent jette un œil sur la Loire qui entoure les rails. Elle ne cache pas son anxiété face à l'informatique, qu'elle fuit comme la peste. À l'écouter, on touche du doigt la fracture numérique dont souffrent de nombreux Français. « L'informatique me fait peur, j'ai peur de faire des bêtises et puis, c'est tellement compliqué. Heureusement que les billets de train, on peut les acheter à Chalonnnes, au café. » La disparition des guichetiers dans les gares y est pour beaucoup. Mais pour Joëlle Cournon, cela n'explique pas tout. « Chez nous, les cars desservent les communes rurales, matin, midi et soir. L'offre existe et coûte peu cher. Il faut juste faire le premier pas. Le fait de pratiquer ensemble permet de faire tomber les peurs, mais aussi, parfois, les a priori qui peuvent exister en dehors des villes autour des transports en commun. On entend parfois que les cars sont réservés aux scolaires, aux pauvres ou aux immigrés... »

Pour cette action, l'association bénéficie d'une subvention de 1 500 € dans le cadre de la « conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ». Cette enveloppe permet de prendre en charge le coût des transports organisés lors de ces journées de « formation ». Ces dernières ont, en tout cas, transformé la vie de Marie-Claire Langle. « Maintenant, je prends le train seule et je cale mes rendez-vous médicaux en fonction des horaires de transport, sourit-elle. À Angers, je monte dans le tram, je circule en bus, je fais tout, quoi ! Personnellement, je préfère le tram, il s'arrête partout. Le bus, il faut penser à appuyer sur le bouton pour

prévenir qu'on veut s'arrêter au prochain arrêt et c'est un peu fastidieux ! »

Ouest-France, le 10 mai 2024

SNCF. Une panne d'aiguillage entraîne des retards de trains entre Cholet et Angers

Une panne d'aiguillage est survenue ce vendredi 6 décembre au matin à Chalonnnes, près d'Angers (Maine-et-Loire). Le trafic devrait redevenir fluide vers 17 heures.



Le trafic ferroviaire est perturbé ce vendredi matin en raison d'une panne d'aiguillage survenue à Chalonnnes-sur-Loire

Patience si vous prenez le train entre Angers et Cholet ce vendredi 6 décembre au petit matin. À 7 heures, la SNCF a indiqué une panne d'aiguillage au niveau de Chalonnnes sur Loire, au sud-ouest d'Angers.

Le TER n°859301 Angers - Cholet circule avec 40 minutes de retard. D'autres retards sont à prévoir sur la ligne - le regain de fluidité du trafic est estimé pour 10h.

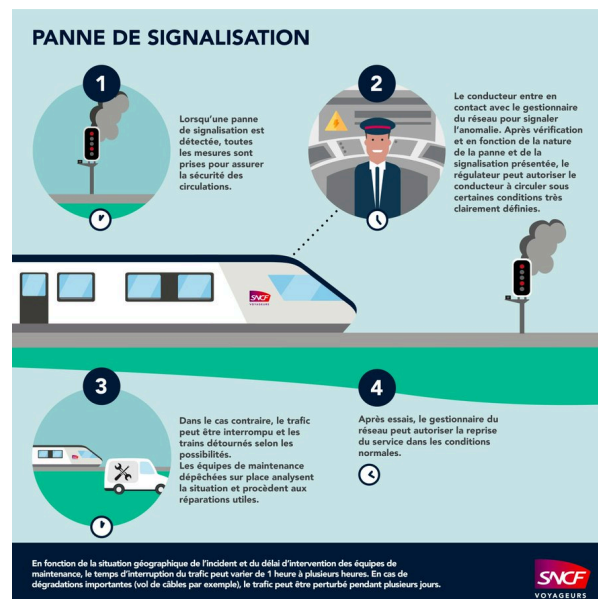


Retards dans les deux sens

Cet incident entraîne des ralentissements de trains entre les deux communes et dans les deux sens. Le TER n°859301, par exemple, circulait avec un retard de 40 minutes. Initialement prévu vers 10 heures puis 15 heures selon l'entreprise ferroviaire, le retour à la normale est repoussé à 17 heures.

Dans le même temps, la circulation sur l'axe Nantes-Angers-Le Mans a été perturbée en raison d'une panne de signalisation à La Possonnière. Une autre anomalie à Cordemais en tout début de matinée a causé des retards entre Nantes et Le Croisic.

Une panne de signalisation à La Possonnière perturbe fortement la ligne Nantes - Angers - Le Mans. Des retards sont à prévoir sur cet axe jusqu'à 10h30 environ, nos équipes SNCF sont sur place pour intervenir.



Pour suivre l'état du trafic, rendez-vous sur le site : www.ter.sncf.com/pays-de-la-loire

Dans ce type de situation, des équipes de maintenance sont mobilisées pour analyser et procéder à des réparations. Le gestionnaire de réseau ne peut relancer le trafic qu'après des essais concluants.

Le Courrier de l'Ouest, le 6 décembre 2024